

**COMMUNE  
DE  
VILLE SOUS ANJOU**

**Conseil municipal du 06/03/2020**  
**Compte-rendu**

**CR-CM N° 20-02 DU 06/03/2020**

Présents : Mmes Garcian, Khelifi, Pellat, Servonnat, Touzard-Perriolat,  
Mrs Alfieri, Lafumas, Mandrand, Monin, Satre, Thivolle.

Madame Cécile QUENTEL donne pouvoir de vote à Madame Viviane GARCIAN.  
Monsieur Julien ANDRES est excusé.

Madame Josiane PELLAT a été élue secrétaire de séance.

**1. Approbation du compte-rendu de la séance précédente**

**Approuvé à l'unanimité**

**2. Point sur les projets en cours et vie communale**

**Aménagement carrefour Poncin**

Monsieur le Maire informe que l'enfouissement des lignes électriques est terminé, il reste à réaliser le raccordement au nouveau transformateur. Les travaux de voirie débiteront probablement en juin, en effet, le cahier des charges est fait mais pas l'appel d'offres car l'accord financier entre les différents partis n'est pas encore signé.

**3. Délibération relative à la signature d'une Convention de partenariat avec le Centre Social Les 4 Vents – Coordination et animation de l'accueil de loisirs périscolaire**

Madame Josiane PELLAT explique que le Centre Social « Les 4 vents » révisé ses modalités de facturation sur l'accueil de loisirs et de ce fait sur l'accueil périscolaire, il convient donc d'établir une nouvelle convention de partenariat.

Elle indique aux membres de l'Assemblée que cette convention a pour objet de définir les modalités de coopération entre le Centre Social Les 4 Vents et la commune de Ville sous Anjou quant à la coordination et l'animation des temps d'accueils de loisirs périscolaires.

Madame Josiane PELLAT rappelle le fonctionnement de l'accueil périscolaire à l'école de Ville sous Anjou, elle présente ensuite les modalités de financement prévues dans la convention :

-La commune de Ville-sous-Anjou percevra l'ensemble des participations familiales. Cette dernière sera réévaluée une fois par an, en année scolaire, soit du 1er septembre au 31 août.  
La commune de Ville-sous-Anjou reversera l'ensemble des participations familiales au Centre Social Les 4 Vents.

-La Prestation de Services Ordinaires (PSO) sera perçue directement par le Centre Social Les 4 Vents. Le montant est calculé en multipliant le nombre d'heures réalisées par un taux horaire fixé annuellement par la CAF. Pour cela le Centre Social Les 4 Vents produira un bilan annuel qu'il transmettra à la CAF.

*-La commune de Ville-sous-Anjou prendra en charge l'ensemble des frais de personnel engagés par le Centre Social Les 4 Vents quant à l'organisation de l'accueil de loisirs périscolaire.*

*C'est sur le calcul de l'ensemble des frais que les modalités ont changé, ils se répartissent sur 3 volets (administratif, animation, ingénierie et structure) :*

- Concernant la coordination et le suivi, le coût est évalué en fonction du nombre d'heures mobilisées et du taux horaire de chaque personne mobilisée.*
- Concernant l'animation et la préparation, le coût est évalué en fonction du nombre d'heures mobilisées et d'un taux horaire moyen « animation ».*
- L'ensemble des coûts est majoré de 10% au titre de l'ingénierie et des frais de structure.*

*Les taux horaires appliqués prendront en compte : les salaires bruts, les cotisations patronales dont la formation continue, les coûts annexes tels que la taxe sur les salaires, les œuvres sociales et la médecine du travail. Ils seront majorés de 13,2% au titre des congés payés (taux conventionnel). Les taux horaires seront réévalués une fois par an, en année civile, soit du 1er janvier au 31 décembre.*

*Les participations des familles ainsi que la PSO viendront en déduction du coût global estimé de l'activité.*

*Madame Josiane PELLAT présente une simulation de facturation pour l'année scolaire 2019/2020 avec*

*les nouvelles modalités, l'augmentation est significative. Les membres de l'assemblée suggèrent de réfléchir à une éventuelle augmentation de la participation des familles, voir peut être une harmonisation des tarifs sur les 4 communes concernées.*

*Après l'exposé des différents points de la convention, Monsieur le Maire demande aux membres de l'Assemblée délibérante de se prononcer sur ce sujet.*

#### **Délibération approuvée à l'unanimité**

#### **4. Délibération relative au retrait du groupement pour la fourniture d'électricité des sites de 36kVA – Groupe scolaire de Terrebasse :**

*Monsieur le Maire présente l'objet de cette délibération, il s'agit en fait de quitter le TE 38 ( ex SEDI) pour le marché actuel concernant les sites de 36 kVA afin de pouvoir procéder d'une autre façon par la suite mais toujours avec le TE 38.*

*En effet, les contrats d'électricité au tarif réglementé prendront fin automatiquement au 31 décembre 2020 et lesdits sites seront basculés automatiquement en offre de marché auprès du fournisseur actuel.*

*Notre collectivité est adhérente au groupement de commande porté par TE38 portant sur la fourniture d'électricité pour l'ensemble de ses sites en tarif de marché ; il s'apprête à lancer un appel d'offres pour couvrir les éventuels nouveaux besoins de ses membres ; soit la fourniture au tarif de marché des sites inférieurs à moins de 36 kVA.*

*Il appartient à notre collectivité de faire les démarches auprès du fournisseur actuel en attestant du respect des critères d'éligibilité au tarif réglementé de vente ; il appartient également à notre collectivité de se manifester auprès de TE38, en tant que coordonnateur du groupement de commande, pour sortir du groupement de commande exclusivement pour la fourniture d'électricité des sites bénéficiant encore du tarif réglementé de vente.*

*Monsieur le Maire demande aux membres de l'Assemblée délibérante de se prononcer sur ce sujet.*

#### **Délibération approuvée à l'unanimité**

## **5. Questions diverses :**

### **Matinée commune propre**

Monsieur Yves LAFUMAS souhaite fixer la date de cette matinée qui se fait habituellement le dernier samedi de mars, aucun engagement n'avait encore été pris avec l'échéance des élections municipales. Le samedi 28 mars est retenu, la commune d'Assieu effectue la même opération ce jour là , Monsieur le Maire précise que la déchetterie sera prévenue et cela ne devrait pas être gênant pour réceptionner tous les apports..

Monsieur le Maire en profite pour faire un point sur le nouveau règlement des déchetteries qui ne sont désormais ouvertes qu'aux particuliers, les professionnels ayant l'obligation d'aller dans les déchetteries qui leur sont dédiées. Depuis l'application début janvier, de ce nouveau règlement, de nombreux usagers ont été confrontés à un refus d'accès aux déchetteries, en particulier à cause du véhicule qu'ils utilisaient.

Il explique les difficultés de mise en place du nouveau marché, lié notamment à un recours judiciaire de l'ancien attributaire finalement retiré. Des points positifs sont enregistrés avec une réelle implication de la société VALORSOL pour un bon fonctionnement des différents sites. L'entreprise a reçu mandat et accepté de laisser passer la totalité des particuliers quel que soit le véhicule utilisé, ce qui induira de fait un accès plus souple aux déchetteries.

### **Antenne relais quartier du Guillomier**

Monsieur Didier MONIN intervient pour apporter des précisions au sujet de ce dossier et de ce qui a été écrit dans le compte-rendu de la séance du 12 février. Il souhaite indiquer qu'il n'y a pas que sa famille qui a manifesté son mécontentement quant à l'implantation de cette antenne, en effet plusieurs habitants du quartier ont aussi adressé un courrier dans ce sens à la mairie. Il précise que la nuisance visuelle de cette structure n'est pas l'élément majeur qui les a conduits à faire un recours gracieux mais c'est le risque sanitaire dû aux émissions d'ondes.

Monsieur le Maire rappelle les conditions de suivi du dossier qui a été conforme à la règle mais il reconnaît « l'incorrection » de la part de la municipalité vis-à-vis des habitants du quartier.

Monsieur Didier MONIN indique qu'avec l'aide d'un avocat, le dossier devrait pouvoir évoluer favorablement mais cela va demander du temps.

### **Projet du Syndicat d'Actions Sportives et Sociales des 4 villages (SASS)**

Madame Josiane PELLAT informe que le syndicat a un projet de réalisation d'un terrain synthétique de foot

à Saint Romain de Surieu, à la place d'un terrain situé en parallèle à la route de Surieu.

Suite à un appel d'offre, un maître d'œuvre a été retenu pour réaliser l'étude de faisabilité, c'est l'entreprise CHANEAC d'Aix les Bains. Le chiffrage des travaux est d'environ 955 000€ HT. Des demandes de subventions sont en cours et la décision de lancer les travaux ne sera prise que si l'investissement du SASS ne dépasse pas les 20%.

### **Syndicat Gerbey-Bourrassonnes**

Madame Josiane PELLAT a assisté à la dernière réunion de la mandature du Syndicat qui va continuer d'exister même si la Communauté de Communes EBER est en charge de l'eau potable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020. En effet ce Syndicat garde la gestion de la distribution d'eau potable sur des communes (dont Ville sous Anjou) qui sont réparties sur deux Communautés de Communes. Dans sa programmation pour 2020, le Syndicat a prévu des travaux Impasse de la Madone (ventouse et purge).

### **Demande de dérogation école de Terrebasse**

Madame Josiane PELLAT rappelle que lors de la séance du 12 février, l'Assemblée a émis un avis favorable à une demande de dérogation d'une famille de Ville sous Anjou pour scolariser un enfant dans une autre commune à la prochaine rentrée scolaire. Cette demande est soumise à plusieurs avis dont celui de la directrice de l'école de Ville sous Anjou qui est défavorable au vu des effectifs en baisse pour la prochaine rentrée. Après les avis du Maire et de la directrice de l'école de la commune concernée pour accueillir l'enfant, c'est l'avis de l'Inspectrice de l'Education Nationale qui sera décisif.

### **Pass'Partout**

Madame Josiane PELLAT remercie tous les membres du Conseil Municipal pour la distribution rapide du bulletin municipal.

### **Repas des Aînés**

Madame Josiane PELLAT rappelle que le repas des Aînés de la commune aura lieu ce dimanche 8 mars, 122 personnes sont inscrites. Les membres du C.C.A.S et du Comité des Fêtes assurent la préparation de la salle et le service, l'animation musicale est offerte par le Comité des Fêtes. L'ACCA a fourni le chevreuil qui sera servi au repas.

### **DEPENSES REALISEES SUR LA PERIODE DE DECEMBRE 2019 A FEVRIER 2020**

<b>ENTREPRISES</b>	<b>OBJETS</b>	<b>MONTANT TTC</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
SASS DES 4 VILLAGES	ACOMPTE SUBVENTION 2020	16 830.00 €
CIGAC	ASSURANCE PERSONNEL ANNEE 2020	8 904.91 €
SACPA	CONTRAT DE FOURRIERE ANNEE 2020	1 360.06 €
BERGER LEVRAULT	MAINTENANCE E-MAGNUS ANNEE 2020	2 647.38 €
GROUPAMA	ASSURANCE ANNEE 2020	3 049.85 €
SMACL	ASSURANCE ANNEE 2020	5 165.38 €
A2C COURTAGE	ASSURANCE ANNEE 2020	918.54 €
LOCAMUC	LOCATION NACELLE + BROYEUR - CHEMIN DU PETIT BAUDE + GAITOUT + ECLAIRAGE PUBLIC	877.79 €
	DEPOSE ILLUMINATIONS + ECLAIRAGE PUBLIC	594.00 €
SUEZ	MAINTENANCE POTEAUX INCENDIE	872.78 €
MOTOCULTURE LOISIRS	ENTRETIEN MATERIEL	410.35 €
BIEVRE SERVICES AGRI	REPLACEMENT VITRE TRACTEUR	965.94 €
OVH	RENOUVELLEMENT NOM DE DOMAINE SITE INTERNET	283.93 €
CC EBER	SEANCES DE PISCINE ECOLE	1 231.20 €
CENTRE SOCIAL LES 4 VENTS	ANIMATIONS PERISCOLAIRES	4 665.50 €
SOCOTEC	VERIFICATIONS ELECTRIQUES DES BATIMENTS	1 110.95 €
INTERMARCHE	CEREMONIE 11 NOV + GOUTER R.S. CHAMPERIN	680.94
KOCH HENRI	MIEL COLIS DE NOEL	308.00 €
MARTHOURET CECILE	VIN COLIS DE NOEL	484.00 €
SAVEURS DE COCAGNE	AUTRES FOURNITURES COLIS DE NOEL	810.15 €
FINAND FAURE	TRANSPORT PISCINE ECOLE	1 066.00 €
SOMEPAR	FOURNITURES ECLAIRAGE PUBLIC	1 148.81 €
LAURENT	PIECES REPARATION VEHICULE COMMUNAL	2 048.72 €
LE COIN DES LIVRES	LIVRES BIBLIOTHEQUE	423.82 €
CIAT	CHAUFFAGE ECOLE	2 395.81 €
FINAGAZ	2 LIVRAISONS DE GAZ	6 412.93 €
<b>TOTAL GENERAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>65 667.74 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
BUT	MACHINE A LAVER + ASPIRATEUR ECOLE	849.98 €
MENUISERIE BERNARD	PORTE SALLE DE CLASSE ECOLE	2 527.58 €
LAPIZE	TRAVAUX RACCORDEMENT MONTEE DE LA FORGE	1 734.00 €
ENEDIS	RACCORDEMENT COMPTEUR ROUTE DE LA MADONE	1 235.52 €
SERPOLLET	FOURNITURES LUMINAIRES ECLAIRAGE PUBLIC	720.00 €
FOLIA	REVISION PLU	8 652.00 €
TE38	ECLAIRAGE PUBLIC ROUTE DE LA MADONE	1 219.72 €
	ECLAIRAGE PUBLIC ROUTE DE LA CHAPELLE	9 750.00 €
<b>TOTAL GENERAL INVESTISSEMENT</b>		<b>26 688.80 €</b>

Fin de la séance à 20h30

CR CM 20-02 du 6 mars 2020

Le Maire,  
Luc SATRE